



## GRILLE TARIFAIRE LOCATION / GESTION/15/02/2022



## HONORAIRES TRANSACTION/15/02/2022

Les honoraires de gestion ainsi que les primes d'assurance sont déductibles à 100% de vos revenus fonciers

|                          |                            |  |            |
|--------------------------|----------------------------|--|------------|
| <b>Option Economique</b> | Gestion Courante<br>5 % HT |  | 6,00 % TTC |
| <b>Option Pratique</b>   | Gestion Courante<br>5 % HT | Garantie des Loyers Impayés<br>2,35% TTC | 8,35 % TTC |

### Locaux d'Habitations :

#### Honoraires maximum à la charge du vendeur

##### Les honoraires comprennent notamment :

1. La vérification des éléments nécessaires à la vente du bien,
2. La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
3. La recherche de tout acquéreur potentiel,
4. La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
5. Les visites du bien par les acquéreurs potentiels,
6. L'assistance à l'avant-contrat de vente,
7. Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
8. L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.

##### • Locaux commerciaux et professionnels :

Les honoraires sont de 10% HT sur le prix net de vente, forfait minimum de 7.500 € HT :

À la charge de l'acquéreur.

##### • Fonds de commerce, murs de magasins, cession de bail droit au bail, et pas de porte :

Les honoraires sont de 10% HT sur le prix net de vente, forfait minimum de 7.500 € HT :

À la charge de l'acquéreur.

##### • Terrains et division foncière :

Les honoraires sont de 10% HT sur le prix net de vente, , forfait minimum de 7.500 € HT :

À la charge de l'acquéreur.

|   |   |
|---|---|
| <b>Honoraires de location</b><br>Ces honoraires comprennent la rédaction du dossier, la visite, la construction et la rédaction du bail | <b>Locations à usage d'habitation :</b> 10 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et 10 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire en zone tendue (sinon, 8 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et 8 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire).<br><b>Rédaction d'un bail seul :</b> 5 €/m <sup>2</sup> TTC à la charge du bailleur et 5 €/m <sup>2</sup> TTC à la charge du locataire.<br><b>Location de locaux professionnels et commerciaux :</b> 30% HT du loyer annuel réparti ainsi : 15% H.T du loyer à la charge du bailleur 15% H.T du loyer à la charge du locataire<br>Autres prestations sur devis |
| <b>Etat des lieux d'entrée</b>  | <b>Location Habitation :</b><br>3€ TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur et 3€ TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire<br>Chiffrage des dégradations : 30 € TTC<br>Etablissement d'un inventaire : 80 € TTC<br>Contrôle d'inventaire : 45 € TTC<br>Autres prestations sur devis.<br>Location commerciale professionnelle : sur devis   |
| <b>Assurance PNO (Propriétaire non-occupant)</b>  | <b>Local d'habitation :</b><br>75 TTC / an à la charge<br><b>Local commercial / professionnel (&lt; 200m<sup>2</sup>)</b><br>110 TTC / an à la charge   |
| <b>Frais divers à la charge du bailleur</b>   | <b>Gestion des impayés :</b><br>Rejet d'un prélèvement : 25 € TTC<br>Chèque impayé : 25 € TTC Clause pénale : 10%<br>Mise en demeure : 36 € TTC<br>Remise à l'huissier : 180 € TTC<br>Remise à l'avocat : 360 € TTC<br><b>Divers :</b><br>Présentation à l'assemblée de copropriété 250 € TTC / lot<br>Document d'aide à la déclaration : 36 € TTC / lot / par an<br>Réalisation d'imprimé de déclaration fiscale : 250 € TTC / lot<br>Travaux : Gratuit jusqu'à 500 € TTC puis 3% HT du montant des travaux<br>Vacations : 90 € TTC / heure<br>Frais d'entremise : 50 € TTC<br>Montage de dossier ANAH : 500€ TTC                            |

| Valeur du bien           | Honoraires    |                |
|--------------------------|---------------|----------------|
|                          | Mandat simple | Mandat by ORPI |
| Jusqu'à 50.000€          | 3.500 €       | 3.000 €        |
| De 50.001 € à 100.000 €  | 6.500 €       | 6.000 €        |
| De 100.001 € à 250.000 € | 6,50 %        | 6,00 %         |
| De 250.001 € à 500.000 € | 5,50 %        | 5,00 %         |
| Au-delà de 500.000€      | 5,00 %        | 4,50 %         |

#### ORPI Immobilière de la Palun

04.42.60.00.8

[idl@orpi.com](mailto:idl@orpi.com) [www.orpi.com/idlp](http://www.orpi.com/idlp)

SGTL Immobilier, 57 avenue de Nice- Centre commercial de la Palun - 13120 GARDANNE,

#### ORPI Sainte Victoire

04.42.56.06.08

[saintevictoire@orpi.com](mailto:saintevictoire@orpi.com) – [www.orpi.com/saintevictoire](http://www.orpi.com/saintevictoire)

SGTL Immobilier, 4<sup>ème</sup> rue – ZAC Saint Charles - 13710 FUVEAU,

TVA au taux en vigueur : 20%. Toute augmentation du taux entrainera une modification du prix TTC.

SAS au capital de 20.000€ - RCS AIX-en-PROVENCE N° 798.232.310  
Carte professionnelle n° CPI 13102018000034729 délivrée le 22/08/2021 par la CCI de Marseille  
Garantie : GALIAN – T n° B42800895 – 120.000 € / G n° B41800896 – 120.000 € N° Orias : 14002880